

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 11  
Nbre de présents : 9  
Nbre de représenté(s) : 1  
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1*

*Date de convocation : 13/04/2017  
Date d'affichage : 13/04/2017*

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 20 avril 2017**

Le vingt avril deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents** : Mme ALLIOTE Sophie - M. BOILEAU Florent - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves - Mme CHAVERON Colette - Mme DELAVENNE Fabienne  
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

**Etait représenté** : M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

**Etait absente** : Mme CADET Vinciane

Mme CHAVERON Colette est nommée secrétaire de séance.

**Objet : CCALN - SMITOM du Santerre**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de la fusion, la Communauté de Communes Avre Luce Noye est membre du SMITOM du Santerre, pour la partie de son territoire correspondant à l'ancienne Communauté de Communes Avre Luce Moreuil, qui était déjà membre du SMITOM. Ainsi la CCALN a la possibilité de solliciter l'extension du champ territorial du SMITOM du Santerre au périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Val de Noye, en consultant toutes ses communes membres.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017.14-16.03 décidant :

- d'adhérer, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au SMITOM du Santerre, pour la totalité de son territoire
- de transférer la compétence traitement des déchets ménagers et la politique de réduction des déchets
- d'adhérer au groupement de commandes lancé par le SMITOM du Santerre, pour l'acquisition de sacs de tri sélectif
- de transférer l'adhésion ECOLFOLIO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable à l'adhésion au SMITOM du Santerre pour le territoire de la CCALN

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Frédéric BINET